



**CENTRALES VILLAGEOISES
LURE-ALBION**

Produire ensemble des énergies renouvelables, c'est possible!

Rapport moral année 2019

rédaction Avril 2020 (quelques retouches en Août)

Centrales Villageoises Lure-Albion
chez Philippe Logeay - 63, Route de Forcalquier - 04150 Banon
Philippe Logeay 06 24 68 57 00
mail. : lurealbion@centralesvillageoises.fr
web. : www.centralesvillageoises.fr - onglet Lure-Albion

« Centrales Villageoises Lure-Albion » est une société coopérative locale, créée en 2015, sur la base d'un modèle développé en Rhône-Alpes, qui vise à la réappropriation de la problématique de l'énergie par les citoyens.

Son projet : associer les habitants, les collectivités et les entreprises du territoire Lure-Albion (41 communes entre Sault, dans le Vaucluse et Lurs dans les Alpes de Haute-Provence) pour produire ensemble des énergies renouvelables et agir pour les économies d'énergie.

Ses premières réalisations : fin 2016, 6 toitures ont été équipées de panneaux photovoltaïques et raccordées au réseau. Il s'agit du centre de loisirs intercommunal et de la caserne des pompiers, à Banon, de la mairie de Vachères, d'un hangar artisanal à La Rochegiron et de deux maisons d'habitation à Redortiers et Reillanne, dans les Alpes de Haute-Provence. Courant 2019, 6 autres toitures ont été équipées sur Forcalquier (2), Montsalier, Saint-Etienne-les-Orgues, Saint-Michel-l'Observatoire et Lurs.

Cette démarche se veut exemplaire tant dans sa qualité que dans sa capacité à être reproduite ici et ailleurs par le plus grand nombre.



Vous souhaitez :

agir pour la transition énergétique ?

participer à un projet collectif ?

investir sur votre territoire ?

restaurer votre toiture ?

Rejoignez Centrales Villageoises Lure-Albion !

lurealbion@centralesvillageoises.fr

Devenez sociétaire !

en souscrivant une ou plusieurs part (100 € la part)

Informations générales - rappels

Historique

Le concept de Centrales Villageoises a été développé et déposé par RhôneAlpEnergie-Environnement au cours de ces dernières années. Il consiste à créer des sociétés coopératives (ou semi-coopératives), locales, portées par des citoyens (avec l'appui éventuel des collectivités), qui œuvrent au développement de centrales de production d'énergie renouvelable, de petites dimensions.

Début 2014, la Communauté de communes du pays de Banon a répondu favorablement à l'appel à manifestation diffusé par le Parc naturel régional du Luberon, afin d'aider les habitants volontaires de son territoire à créer leurs propres Centrales Villageoises.

Quatre réunions publiques ont été organisées au printemps 2014 afin d'expliquer le concept. Par la suite, quelques habitants (le « groupe fondateur ») ont souhaité poursuivre le travail de réflexion, accompagnés par le Parc et des prestataires spécialisés (technique et juridique) afin d'identifier des toitures potentielles, et travailler sur les statuts d'une société dédiée.



Ce travail a abouti à la création effective de la société en 2015 et à la réalisation des premières centrales en 2016.

Son rayon d'action concerne 41 communes allant de Sault (dans le Vaucluse) à Lurs (dans les Alpes-de-Haute-Provence) et du sommet de Lure aux crêtes du Luberon.



Philippe Logeay, Président de Centrales Villageoises Lure-Albion, lors de l'inauguration de la première tranche de travaux : « En ce début d'année 2017, je suis très heureux de la mise en production de 6 toitures équipées de capteurs photovoltaïques. Ce projet nous a demandé près de 2 années de travail. Il a été réalisé grâce à des citoyens bénévoles et motivés. C'est la démonstration qu'il est possible de produire localement des énergies renouvelables. »

Les objectifs et principes fondateurs

Les principaux objectifs de « Centrales Villageoises Lure-Albion », inscrits dans les statuts, sont :

- de favoriser le **développement des énergies renouvelables**, de façon concertée à l'échelon local ;
- de participer à une prise de conscience collective des habitants du territoire Lure-Albion sur les questions d'**économies d'énergie** ;
- de permettre aux citoyens (habitants, associations, entreprises et collectivités de ce territoire) de se regrouper dans un **projet coopératif** et ainsi devenir moteurs, localement, des questions de l'énergie (économies, production, partage, distribution, transport).

Globalement, la réappropriation - nécessaire - par les citoyens de la politique énergétique nationale est donc au centre de la démarche. Les problèmes d'indépendance énergétique, de réchauffement atmosphérique, de modèles de croissance et de consommation, de protection de l'environnement... ne peuvent être laissés aux grands groupes industriels multinationaux, aux lobbys financiers, industriels ou politiques, aux états ou aux organismes internationaux.

Le choix de la forme de SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) permet de mettre l'accent sur des valeurs fondamentales :

- **une démarche collective et participative :**
 - les habitants construisent le projet et prennent part aux décisions relatives à l'énergie au même titre que les élus locaux ;
 - la participation des collectivités locales est une garantie supplémentaire en ce qui concerne les objectifs d'intérêt général et de pérennité ;
 - la présence des entreprises permet d'ancrer la SCIC dans les réalités économiques actuelles et à venir.
- **une volonté de « démocratie énergétique » :** « Centrales Villageoises Lure-Albion » permettra à tous les habitants qui le souhaitent d'investir dans le développement des énergies renouvelables, ceci même s'ils ne sont pas eux même propriétaires de leur habitation et quel que soit leur niveau de revenus.

Le fonctionnement de la société

« Centrales Villageoises Lure-Albion » est une société constituée en SCIC-SAS. Il s'agit donc d'une société coopérative à capital variable et à but commercial, constituée de trois catégories d'associés :

- les producteurs de biens et services (y sont notamment regroupés les propriétaires de toiture) ;
- les bénéficiaires (y sont notamment regroupés les sociétaires particuliers, non propriétaires) ;
- les collectivités locales, associations, entreprises et autres personnes associées (soit toute personne morale qui souhaite rejoindre la société).

Chaque sociétaire participe aux décisions prises par l'Assemblée des sociétaires (choix des actions à réaliser, répartition des bénéfices ...), selon le principe 1 sociétaire = 1 voix (quel que soit son apport au capital de la société).

Pour l'exécution des décisions prises par l'Assemblée des sociétaires, la société est représentée par un Président et un Directeur général, assistés d'un Conseil de gestion coopérative composé de 4 à 10 autres membres.

Tous les membres et dirigeants de la société le sont à titre bénévole.

Chaque personne qui souhaite devenir sociétaire doit être agréée par le Conseil de gestion coopérative. La prise de parts sociales engage le sociétaire sur une durée de 5 ans minimum, pendant laquelle il ne peut exiger le remboursement du capital versé.

57,5 % des bénéfices sont obligatoirement réinjectés dans la société. La répartition des bénéfices restant est décidée par l'Assemblée des sociétaires annuellement.

Rapport moral 2019

Sociétaires au 31 décembre 2019

Fin décembre 2019, « Centrales Villageoises Lure-Albion » comptait parmi ses membres :

- 80 sociétaires privés (dont 7 nouveaux sociétaires en 2019, 3 transfert de parts à des sociétaires actifs), issus de 30 communes différentes
- 13 personnes morales :
 - 9 collectivités locales (adhésion du Parc Naturel Régional du Luberon en 2019)
 - 2 entreprises
 - 2 associations

Fin 2019 le Conseil de gestion coopérative comprenait 7 membres actifs :

- *Philippe Logeay (Banon)*, président
- *Arnold Achard (Redortiers)*
- *Pierre Basquiat (Saint-Etienne les Orgues)*
- *Michel Deleuil (Pierrerue)*
- *Dominique Deschamps (Montsalier)*
- *Daniel Le Cornec (Vachères)*
- *Bruno Lenoble (Aubenas les Alpes)*

Trois personnes ont quitté le Conseil de Gestion Coopérative : Matthieu Caron, Stéphane Criado, Valentin Rastoin. Qu'ils soient remerciés pour leurs fortes implications à la création et au démarrage de notre société et pour leur support continu.

Depuis ces départs, cinq autres personnes sont venues collaborer au Conseil de Gestion : Maryline Monthieux (Banon), *Michel Jouan (Banon)*, Nicolas Ott (Sainte Croix à Lauze), Fabien Espeut (Sainte Tulle) et plus récemment Nathalie Cavailles (Reillanne). Bienvenue à ces compétences et énergies nouvelles.

Actions réalisées en 2019

En matière de communication :

Grand public :

- Rendez vous traditionnels
 - à la Fête des possibles, le 21 septembre à Forcalquier
 - à la foire Bio de Montfroc les 5 et 6 octobre
- Participation à la Première journée des autonomies énergétiques et de l'écoconstruction le 13 juillet au Garage Autonome, Banon. Plusieurs exposants ont accueilli environ quatre-vingts visiteurs, visite d'une maison autonome (18 participants), table ronde.
- 20 ans de l'ALTE, le 12 octobre. Visite du site de la Déchèterie de Forcalquier sur lequel nous venons de construire une nouvelle installation photovoltaïque.
- Réunion publique le 19 décembre à Montlaur, en partenariat avec l'association Amilure : débat autour des installations photovoltaïques industrielles.

Réseau Centrales Villageoises :

- Nous sommes membres du **réseau national des Centrales villageoises** et nous bénéficions des outils développés à partir des installations, du partage des informations par le réseau, du nouveau site web (<http://www.centralesvillageoises.fr>), et de la présence d'un coordinateur du réseau (Etienne Jouin).
- Quelques chiffres clés, à fin 2019, pour l'ensemble des Centrales Villageoises :
 - 3.800 actionnaires
 - 49 territoires engagés
 - 23 sociétés qui produisent, avec 300 installations en service
 - Puissance installée : 3,3 Mwc, production annuelle : 3,75 GWh
- Échanges réguliers avec Enercoop, Energie Partagée, Energetic04 et plusieurs entrepreneurs du secteur des énergies renouvelables

En matière de production d'énergie renouvelable :

- **Production électrique en 2019** : 69,3 MWh (soit la consommation électrique annuelle d'environ 23 foyers hors chauffage électrique) pour un prévisionnel de 68,2 MWh. Une bonne année après 2018 qui avait eu un léger déficit dû à une météo défavorable. Pas d'incident constaté au cours l'année.
- **Réalisation de la tranche 2 de travaux :**

Le tableau ci-dessous vous présente les réalisations effectuées :

Toiture	Forcalquier Déchetterie	Montsalier Hangar	Forcalquier Maison particulière	StMichel Maison particulière	StEtienne Maison particulière	Lurs Ecole
Adresse	ZA Les Chalus Forcalquier 04300	Montsalier 04150	chemin des lavandes Forcalquier 04300	Les Valansanes St Michel l'Obs. 04870	chemin du petit Thyers St Etienne des Orgues 04230	Le Serre Lurs 04700
Panneaux	32x285Wc	120x300Wc	26x305Wc	27x305Wc	24x305Wc	28x305Wc
Puissance (Wc)	8,84	36	8	8,23	7,32	8,54
Disposition	superposé	superposé	intégration	intégration	superposé	superposé
Modules photovoltaïques	GCL 285Wc	Longi 305Wc	Longi 305Wc Fullblack	Longi 305Wc Fullblack	Longi 305Wc Fullblack	Longi 305Wc Fullblack
Onduleur	HUAWEI sun2000-8KTL	HUAWEI sun2000-36KTL	HUAWEI sun2000-8KTL	HUAWEI sun2000-8KTL	HUAWEI sun2000-8KTL	HUAWEI sun2000-8KTL
Système	Novotégra	Novotégra	EasyRoof	EasyRoof	Novotégra	Novotégra

Comme pour la première tranche, nous avons été aidés par le bureau d'études Ingelyo pour l'analyse de l'appel d'offres, pour le suivi et le contrôle des réalisations.

Les travaux ont été confiés, après consultation, à l'entreprise Sebalvo Solar. Cette société est basée à Mirabeau, dans les Alpes de Haute Provence, et a réalisé ces installations du mois d'août au mois de novembre.

Ces 6 chantiers d'installation ont été préparés et suivis sur place, en relation avec les propriétaires, l'installateur et le bureau d'études, par des membres du Conseil de Gestion Coopérative.

Le montant des investissements s'élève à 118.400 €HT (incluant les raccordements

Enedis, l'assistance Ingelyo, les installations Sebalyo et le système de monitoring).

Ces investissements ont été financés par le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour un montant de 93.740 € (prêt sur 12 ans), par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 16.500 € (solde de la subvention non complètement utilisée par notre première tranche), et le solde en autofinancement.

Les délais de vérification (Consuel) et de mise en service Enedis, mis à mal par le confinement, ont fait que seules trois toitures sont actuellement en production (Saint Etienne, Forcalquier/Déchèterie et Montsalier démarrées respectivement en janvier, février et juillet). Pour les autres, nous attendons la disponibilité d'Enedis.

Et ensuite ?

L'objectif est de **multiplier le nombre de toitures photovoltaïques**, sur tout le territoire, tout en gardant une attention particulière au respect du paysage.

Au-delà, « Centrales Villageoises Lure-Albion » n'a pas vocation à s'arrêter à la seule production d'énergie photovoltaïque en toiture. **Un travail devra également se faire en direction d'autres énergies renouvelables** (en particulier le petit éolien) afin de favoriser l'émergence d'un véritable mix-énergétique géré par les citoyens.

En parallèle, une réflexion doit être menée pour que les premiers bénéficiaires soient réinjectés collectivement dans **des actions en faveur des économies d'énergie**.

Ce travail, d'envergure, ne sera mené à bien qu'avec la participation volontaire du plus grand nombre et le soutien effectif des collectivités locales.

Aussi, **si vous souhaitez vous investir dans ce projet en tant que citoyen**, vous pouvez :

- **devenir sociétaire** en souscrivant une ou plusieurs parts (100 € la part) et participer ensuite aux choix et décisions de l'Assemblée des sociétaires, voire intégrer le Conseil de gestion coopérative ;
- **participer** aux réunions publiques ou à la tenue d'un stand lors d'une fête ou d'une manifestation, en compagnie des membres actifs ;
- **parler de la société** autour de vous ;
- **engager les Communes**, Communautés de communes et autres collectivités territoriales du département des Alpes-de-Haute-Provence à rejoindre la société.

En tant que propriétaire, il vous est également possible de nous contacter pour étudier une éventuelle implantation de panneaux photovoltaïques sur votre toiture. Si celle-ci est retenue, la SCIC-SAS Centrales Villageoises Lure-Albion s'occupera de la réalisation des travaux, puis de la maintenance de l'installation pendant 20 ans. A l'issue de ces 20 ans, vous pourrez soit devenir propriétaire de l'installation soit envisager de reconduire un partenariat avec la société.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ...

Centrales Villageoises Lure Albion
chez Philippe Logeay - 63, route de Forcalquier - 04150 Banon
téléphone : Philippe Logeay 06 24 68 57 00
mail : lurealbion@centralesvillageoises.fr
web : www.centralesvillageoises.fr - onglet Lure-Albion

Annexe - Questions fréquentes

Qui consommera l'électricité ?

Les toitures équipées par « Centrales Villageoises Lure-Albion » sont actuellement toutes raccordées au réseau électrique public basse-tension. L'électricité produite ne bénéficie donc pas uniquement au seul propriétaire du bâtiment sur lequel sont installés les panneaux, mais à l'ensemble du quartier raccordé au même transformateur basse-tension que le-dit bâtiment. Il s'agit donc d'une production locale, consommée localement.

Quels sont les avantages pour le propriétaire du bâtiment ?

Les avantages sont de plusieurs niveaux :

- un propriétaire qui n'en a pas les moyens, seul, mais qui en a néanmoins la volonté, contribue ainsi activement à la transition énergétique, qui plus est au travers d'un projet collectif, local et citoyen ;
- un propriétaire qui a besoin de refaire sa toiture voit là le moyen d'économiser une partie des travaux de couverture et d'étanchéité ;
- le loyer annuel versé au propriétaire est symbolique (3 € / m² de panneau installé) mais peut être remplacé par un versement initial, en une fois, afin de constituer un apport pour le financement de travaux d'amélioration énergétique sur son bâtiment ;
- enfin, le propriétaire qui le souhaite pourra devenir propriétaire gratuitement, au bout de 20 ans, d'une installation entretenue, toujours étanche et productive pour de nombreuses années encore.

Quelle est la durée de fonctionnement des panneaux ?

La durée de vie d'un panneau est de l'ordre de 30 à 40 ans. En fait, ce n'est pas le matériau qui s'use (la fonction d'étanchéité est toujours assurée) mais la performance qui diminue (environ 0,5 à 1% de rendement en moins chaque année). Aussi, au bout de 20 ans (terme du contrat d'achat de notre électricité) le panneau n'aura perdu que 10 à 20% de sa productivité et pourra encore fonctionner longtemps.

Que deviendront les panneaux en fin de production ?

Les panneaux photovoltaïques sont essentiellement composés de matériaux recyclables à 99% (silice et aluminium notamment). Par ailleurs, une filière de recyclage existe d'ores et déjà et les fabricants des modules retenus par « Centrales Villageoises Lure-Albion » cotisent tous à cette filière. En fin de production, s'ils ne garantissent plus l'étanchéité ou si le propriétaire le souhaite, les panneaux seront démantelés et recyclés.

Que se passe-t-il si un propriétaire veut vendre son bâtiment ?

Le bail signé entre la SCIC-SAS « Centrales Villageoises Lure-Albion » et le propriétaire a une durée de 20 ans. Si le propriétaire vend son bâtiment, le bail est transféré au nouveau propriétaire, dans les mêmes conditions, pour la durée restante d'exécution. Toutefois, une clause a été prévue afin de permettre à un propriétaire qui le souhaite de racheter l'installation avant le terme du bail.

Je n'habite pas sur le territoire d'action de « Centrales Villageoises Lure-Albion », en quoi suis-je concerné par le projet ?

La transition énergétique est l'affaire de tous. Il n'est plus possible de continuer à vivre en s'appuyant sur des ressources énergétiques non renouvelables (uranium, gaz, pétrole, charbon ...) ou sans réduire nos consommations. Le projet porté par « Centrales Villageoises Lure-Albion » est une solution locale, inscrite dans une démarche globale, pour sortir de l'impasse dans laquelle la France s'est engagée depuis de nombreuses années.

Je ne suis pas propriétaire, est-ce que je peux rejoindre la SCIC-SAS « Centrales Villageoises Lure-Albion » ? A quelles conditions ?

Tout particulier, entreprise, association ou collectivité qui en fait la demande peut souscrire des parts à la SCIC-SAS « Centrales Villageoises Lure-Albion », quel que soit son lieu de résidence, que ce soit en tant que propriétaire ou non (minimum 1 part de 100 €). Les demandes sont examinées et validées par le Conseil de gestion coopératif. Tout sociétaire peut, ensuite, augmenter son nombre de parts s'il le souhaite. L'investissement réalisé est bloqué pour une période de 5 ans minimum. Vous pouvez ensuite en demander le remboursement partiel ou total à tout moment.

Quelle rémunération puis-je attendre du capital que j'investis ?

Il ne faut pas se mentir. L'objectif premier des sociétaires n'est pas de s'enrichir mais de participer à une aventure collective en faveur des énergies renouvelables. Toutefois, « Centrales Villageoises Lure-Albion » est une société commerciale qui, a minima, se doit d'équilibrer ses comptes et dont le modèle économique retenu vise à dégager quelques bénéfices. Par le choix statutaire de SCIC-SAS, ceux-ci seront réinvestis dans la société à hauteur de 57,5 %. Le restant sera réparti selon la décision prise chaque année par l'Assemblée des sociétaires, dans les limites fixées par la loi. Le taux de rémunération attendu est de l'ordre de celui du livret A.

Ma commune peut-elle soutenir le projet porté par « Centrales Villageoises Lure-Albion » ?

Oui ! Tout d'abord, les statuts de la société permettent aux collectivités locales de souscrire à des parts de capital. De plus, les collectivités sont propriétaires de terrains et bâtiments qui peuvent être mis à disposition de la société pour produire des énergies renouvelables. Enfin, ce sont les Conseils municipaux qui, via les documents d'urbanisme, décident des conditions d'implantation de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes ... La réussite de « Centrales Villageoises Lure-Albion » est donc largement dépendante du soutien des collectivités locales.

Qui assure la maintenance de la toiture ?

« Centrales Villageoises Lure-Albion » est propriétaire de l'installation photovoltaïque pendant toute la durée du bail signé avec le propriétaire. A ce titre, c'est elle qui gère la maintenance de l'installation, qu'il s'agisse des modules photovoltaïques, de l'installation électrique associée ou de l'étanchéité de la toiture. Un contrat de maintenance est signé avec une entreprise spécialisée dès les travaux d'installation. Par ailleurs, la société a souscrit une assurance en responsabilité civile.

Le propriétaire de l'installation reste responsable de la maintenance de la charpente et de la partie de toiture qui n'est pas équipée de panneaux.

Est-il prévu d'engager d'autres actions que la seule réalisation de toitures photovoltaïques ?

Les premières actions engagées concernent toutes l'installation de toitures photovoltaïques, raccordées au réseau électrique public local, car il s'agit là d'un modèle technique et économique relativement simple et fiable. Toutefois, les objectifs inscrits dans les statuts de la société ne se limitent pas à ça. En effet, sous réserve de leur viabilité, nous espérons que d'autres projets pourront voir le jour, concernant d'autres énergies renouvelables (en particulier, du petit éolien, ou du réseau de chaleur bois énergie). De plus, il est envisagé de travailler sur les économies d'énergies, notamment en réinjectant une partie des bénéfices de la société vers cette thématique. En tout état de cause, c'est l'Assemblée des sociétaires et la participation active du plus grand nombre qui décideront de l'émergence de projets variés et complémentaires. D'autres réflexions sont en cours sur l'autoconsommation collective...

Envisagez-vous d'avoir des salariés ?

Actuellement, tous les membres actifs et tous les dirigeants de « Centrales Villageoises Lure-Albion » le sont à titre bénévole. Il n'y a pas de salarié et il n'est pas prévu d'en recruter pour le moment. Toutefois, si nos actions prennent de l'ampleur, il est possible que la question se pose à l'avenir. C'est alors l'Assemblée des sociétaires qui en décidera.